# FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
## - Etablissement public social ou médico-social –

***Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social***

### I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

**Etablissement :**

EHPAD de la Chartre sur le Loir et de Loir en Vallée

**Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :**

**Cotation de la part fonctions de la PFR :**
*(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)*

CN : 3 /HC : 2,8

**Situation géographique, environnement, moyens de communication :**

Les EHPAD de La Chartre-sur-le-Loir et de Loir-en-Vallée sont distants de 4,5 km.
Ils sont situés à 50 minutes du Mans et de Tours.

**Type de population accueillie :**

Personnes âgées en perte d'autonomie

**Services autorisés et nombre de lits/places**

**EHPAD « Résidence Catherine de Courtoux » de LA CHARTRE SUR LE LOIR**
98 lits d'hébergement permanent et 1 lit d'hébergement temporaire
Adresse : 2 Route du Mans
72340 LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR

**EHPAD « Résidence de Fontenay » de LOIR-EN-VALLEE**
69 lits d'hébergement permanent et 1 lit d'hébergement temporaire
Adresse : 4 Route de Dauvers
Ruillé-sur-Loir
72340 LOIR-EN-VALLEE

L'EHPAD de La Chartre-sur-le-Loir est en direction commune avec l'EHPAD de Loir-en-Vallée depuis septembre 2019.

**Statut de l'établissement :**

**X Autonome** **☐ Non autonome. Collectivité de rattachement :**

**Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :**

MESLOUB Dimitri, Directeur par intérim – 02 43 38 12 38 ou 02 43 44 44 28
direction.courtoux@gmail.com

**Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :**

M. Michel DUTHEIL, Maire de la commune de LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR
Mme Galiène COHU, Maire de la commune de LOIR-EN-VALLEE

**Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :**

Directeur.trice des EHPAD de La Chartre-sur-le-Loir et de Loir-en-Vallée.

Il ou elle préside les comités de direction qui se tiennent environ tous les deux mois.
Il ou elle est assisté par un directeur adjoint en charge des achats, du SI et de la qualité, également en charge de la gestion courante de l'EHPAD de Loir-en-Vallée).

***Autres informations pratiques concernant le poste :***
Absence de logement de fonction, de ce fait, versement de l'indemnité compensatrice de logement.

La répartition du temps de travail au sein de la direction commune est répartie comme suit : 60% EHPAD de La Chartre-sur-le-Loir, 40% EHPAD de Loir-en-Vallée

Participation aux gardes de direction en semaine sur l'EHPAD de La Chartre-sur-le-Loir et participation au tour de gardes mutualisées entre les EHPAD publics du Sud Sarthe 1 week-end sur 7

## II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

*(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)*

**Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :**

**Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :**

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre :** Oui
  - Contrat de séjour, règlement de fonctionnement, livret d'accueil
  - Projets d'accompagnement personnalisé
  - Projet d'établissement

- **Evaluation interne réalisée ou en cours :** 2021

- **Evaluation externe réalisée ou en cours :** 2014

## PROFIL DU CANDIDAT

**Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :**
*(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)*

**Expérience professionnelle appréciée :**

Expérience de management en EHPAD, ou dans une structure médico-sociale ou sanitaire

**Connaissances particulières requises / prévues :**

Connaissances du statut de la fonction publique et de la règlementation relative au contrat de travail au sein de la fonction publique hospitalière
Connaissances de la réglementation applicable aux finances publiques
Connaissances relatives à la démarche qualité au sein d'un établissement médico-social
Connaissances relatives à la gestion de projet

**Compétences professionnelles requises / prévues :**

Management d'équipe
Capacité organisationnelle
Capacité de négociation
Gestion de crise

## III - MISSIONS ET ACTIVITES

**Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :**

Le/la directeur.trice sera en charge de la **gestion courante du site de l'EHPAD de La Chartre-sur-le-Loir** (admissions, relations avec les usagers, achats courants, gestion courante des ressources humaines...).

Parallèlement, il ou elle sera référent des domaines fonctionnels suivants pour les deux établissements de la direction commune :

**>Gestion des ressources humaines** : le/la directeur.trice assure la gestion des ressources humaines des 2 EHPAD (carrière, formation, recrutement, absentéisme, dialogue social) et coordonne la réponse aux appels à projets relatifs aux ressources humaines et à l'amélioration des la qualité de vie et des conditions de travail

**>Gestion des finances et de l'analyse de gestion** : suivi financier, élaboration et suivi des EPRD et des ERRD en lien avec l'adjointe des cadres en charge des finances, suivi des impayés, suivi des frais de séjour, suivi du mandatement des factures en lien avec les adjointes administratives en charge de la facturation, relations avec la Paierie départementale du Mans

**>Gestion des instances de l'établissement** : le/la directeur.trice assure l'animation et le suivi des conseils d'administration, des comités sociaux d'établissement et des conseils de vie sociale

**> Gestion de la communication** : le/la directeur.trice aura en charge la gestion de la communication de la direction commune avec notamment le suivi de la mise à jour du site internet et coordonnera le lien avec les médias

**>Gestion des projets de coopération** : le/la directeur.trice représente l'établissement et contribue à l'établissement de coopération avec les partenaires extérieurs de la direction commune pour améliorer les parcours de soins de la filière gériatrique

En tout état de cause, le la directeur.trice interviendra concernant les activités décrites dans le référentiel métier :
***stratégie :** il/elle définit les choix stratégiques, établit le projet d'établissement, et assure les suivis des plans d'actions qualité.
*** coordination :** il/elle est en charge de la coordination de l'équipe de direction et d'encadrement composée d'un directeur adjoint et de 2 IDEC
*** opérationnel et gestion de projet :** il/elle organise la gestion participative du changement et anime les instances de concertation. Il/elle analyse les facteurs de risques et de succès des principaux projets. Il/elle anticipe les éventuelles zones de risques, de crises ou de conflits et propose des mesures de prévention. Il/elle définit l'organisation des projets, les plannings et les tableaux de bord et indicateurs de suivi

**Principaux projets à conduire :**

Mise en œuvre et suivi du plan d'actions de retour à l'équilibre financier de l'EHPAD de Loir-en-Vallée
Négociation des CPOM des 2 EHPAD
Réécriture des projets d'établissement des 2 EHPAD
Fidélisation du recrutement soignant, mais aussi paramédical
Recrutement d'un temps plein de médecin-coordonnateur mutualisé entre les 2 EHPAD de la direction commune
Mise en place des nouvelles évaluations internes et externe
Poursuite de la démarche qualité : déploiement de l'outil AGEVAL, intégration de la gestion documentaire
Poursuite de l'harmonisation des pratiques entre les deux EHPAD de la direction commune
Poursuite de la mutualisation des fonctions administratives entre les deux EHPAD (formation, finances, achats)

## IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

*En fonction du type d'établissement :*

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

**Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)**

**Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)**

**Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités**

**Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités**

**Projet d'établissement :**
*Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche*

**Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:**

EHPAD de La Chartre-sur-le-Loir : la convention tripartite sera renégociée cette année (1er CPOM)
EHPAD de Loir-en-Vallée : le CPOM sera renégocié cette année, conjointement à celui de La Chartre

**Appartenance à une direction commune :**

Direction commune des EHPAD de La Chartre-sur-le-Loir et de Loir-en-Vallée créée le 1er septembre 2019

**Nombre total de sites et distance entre chacun :**

4.5 km entre les deux sites

**Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :**

Non

**Autre forme de coopération (à préciser) :**

Coopération avec les EHPAD du Sud Sarthe : plan de formation mutualisé, gardes administratives mutualisées, réponse commune aux appels à projets…
Astreinte IDE de nuit mutualisé avec le Centre Médical du Grand-Lucé et l'HAD du CH de Château-du-Loir
Accueil de jour itinérant (porté par le Centre Médical du Grand-Lucé)

## V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

### V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable = **EHPAD LA CHARTRE (site principal du DG)**

| CHARGES | COMPTE ADMINISTRATIF 2022 | COMPTE ADMINISTRATIF 2023 |
|---|---|---|
| **Groupe I** | 590 612.92 | 679 489.17 |
| **Groupe II** | 3 440 598.72 | 3 670 288.05 |
| **Groupe III** | 1 012 211.83 | 1 098 408.38 |
| **Total** | 5 043 423.47 | 5 448 185 |

| RECETTES | COMPTE ADMINISTRATIF 2022 | COMPTE ADMINISTRATIF 2023 |
|---|---|---|
| **Groupe I** | 4 623 997.57 | 4 881 693.58 |
| **Groupe II** | 125 273.30 | 184 280.80 |
| **Groupe III** | 245 078.04 | 181 688.25 |
| **Total** | 4 994 348.91 | 5 247 662.63 |

- Montant du budget hébergement : 2 682 296.42 €
- Montant du budget dépendance : 743 110.29 €
- Montant du budget soins : 1 822 255.92 €

**Commentaires sur la situation budgétaire :**

**Résultat comptable (n-1) de l'EHPAD de La Chartre :** - 200 522.97 €
**Résultat comptable (n-1) de l'EHPAD de Loir-en-Vallée :** 42 112.50 € (résultat non représentatif car excédentaire suite à l'octroi de subventions exceptionnelles par le CODIFFEM)
**Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1) :** non

- **Plan de financement de l'exercice « N »**

*Pour les dépenses :*

| MONTANT DES INVESTISSEMENTS | REMBOURSEMENT DE LA DETTE |
|---|---|
| 103 867.59 € | c/ 6611 : 286 617,95 €<br>c/1641 : 409 896.56 € |

*Pour les recettes :*

| MONTANT DES EMPRUNTS 2023 | MONTANT DES AMORTISSEMENTS 2023 | MONTANT DES PROVISIONS 2023 | AUTRES (Autofinancement, subvention…) |
|---|---|---|---|
| | 547 884.81 € | Dotation constituée sur 2023 pour 37 660.96 € | 32 371 € |

**Indicateurs de performance financière :**

| Thèmes & intitulés (valeurs indicatives) | Valeur de l'indicateur pour 2022 | Valeur de l'indicateur pour 2023 |
|---|---|---|
| **Apurement de la dette (>2)** | -2.25 | -0.29 |
| **Durée apparente de la dette** | -1.47 | -1.72 |
| **Taux de CAF (5 à 10%)** | 5.95% | 4.76% |
| **Taux de marge brute** | 11.03% | 10.95% |

**Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :** NON

- **Les ressources humaines**

**EHPAD de La Chartre :**

**ETP médicaux**

- dont médecin coordonnateur : 0,60 autorisés, mais pas de médecin-coordonnateur en poste

**ETP non médicaux**

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) :
    - 1 directeur
    - 1 adjoint des cadres
    - 2 adjoints administratifs
- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé)
    - 1 IDEC
    - 4 IDE
    - 44 ETP d'aides-soignants et de FF
- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) : 1 animatrice
- dont personnel médico-techniques :
- dont personnel de rééducation 0.20 ETP d'ostéopathe
- dont personnels techniques :
    - 4 ETP d'ouvriers principaux en cuisine
    - 1 ETP d'agent technique)
    - 9 ETP d'agents de services hospitaliers qualifiés (7 agents hôteliers + 2 buandières)

**EHPAD de Loir-en-Vallée :**

**ETP médicaux**
- dont médecin coordonnateur : 0,60 autorisés, mais 0.30 de médecin-coordonnateur en poste

**ETP non médicaux**
- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) :
    - 1 directeur adjoint
    - 2 adjoints administratifs
- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé)
    - 1 IDEC
    - 3 IDE
    - 24 ETP d'aides-soignants et de FF
- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) : 1 animatrice
- dont personnel médico-techniques :
- dont personnel de rééducation 0.10 ETP d'ostéopathe
- dont personnels techniques :
    - 3 ETP d'ouvriers principaux en cuisine
    - 1 ETP d'agent technique)
    - 8 ETP d'agents de services hospitaliers qualifiés (7 agents hôteliers + 1 buandières)

**Commentaires sur les effectifs :** (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,…)*
Pénurie IDE et aide-soignant
Difficultés à recruter des personnels médicaux et paramédicaux, notamment ergothérapeute, kinésithérapeute…

**Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :**
**Taux d'absentéisme :** 12% en 2022
**Taux de turn-over :** 31% en 2022
**Nombre moyen de jours de formation par agent :** 5 à 6 jours + 5 jours de formation flash en interne

## V – 2) Activité

**Nombre de journées réalisés en n-1 :**
La Chartre : 33 794 journées
Loir-en-Vallée : 24 041 journées

**Taux d'occupation en n-1 :**
La Chartre : 93,5%
Loir-en-Vallée : 94,09%

**Derniers GMP/PMP validés :**
La Chartre :
- GMP : 723
- PMP : 208

Loir-en-Vallée :
- GMP : 729
- PMP : 225

**Convergence tarifaire en cours : /**

**Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :**

Les admissions deviennent de plus en plus complexes à réaliser sur un territoire où l'offre en EHPAD et le taux d'équipement en lits médicalisés sont particulièrement importants. En effet, dans un périmètre de moins de 8 km, se trouvent trois EHPAD (Chahaignes, Ruillé Résidence de Fontenay, Ruillé Résidence Dujarié) ; au-delà et à moins de 15 km, se trouvent également l'EHPAD de La Chapelle-Gaugain ainsi que l'EHPAD de Chemillé-sur-Dême.

**Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :**

## VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

**Points forts :**
Participation aux gardes de direction en semaine sur l'EHPAD de La Chartre-sur-le-Loir et participation au tour de gardes mutualisées entre les EHPAD publics du Sud Sarthe 1 week-end sur 7.

Coopération avec les EHPAD du Sud Sarthe : plan de formation mutualisé, réponse commune aux appels à projets…
Astreinte IDE de nuit mutualisé avec le Centre Médical du Grand-Lucé et l'HAD du CH de Château-du-Loir.
Accueil de jour itinérant (porté par le Centre Médical du Grand-Lucé).

Proximité des deux Ehpad (4.5 km).

Présence d'un Directeur adjoint.

**Point faible :**
Plan d'action sur la trajectoire financière en cours de mise en œuvre.

## VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

*Toute demande sera étudiée.*

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, compte administratif n-1, rapport de la chambre régionale des comptes…

**Personne à contacter pour la communication de ces documents :**

Mme Marie-Yuki PENSEREAU, Directrice, direction.courtoux@gmail.com, 02 43 38 12 38

**A partir du 1er juin**, M. Dimitri MESLOUB, Directeur par intérim : direction.courtoux@gmail.com
02 43 38 12 38 ou 02 43 44 44 28

Le directeur général de l'ARS / Le représentant de l'Etat dans le département du 72 : Stephan DOMINGO
stephan.domingo@ars.sante.fr ou Audrey GUILLAS audrey.guillas@ars.sante.fr